

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 10 DÉCEMBRE 2012

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce dixième jour de décembre, de l'an deux mille douze, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Léopold	Larouche	Conseiller (1)
	Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Claude	Hardy	Conseiller (5)
	Olivier	Lemieux	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

12-12-123 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

12-12-124 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2012**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Monsieur Yanick Lacroix arrive il est 19 h 35.

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

12-12-125 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par monsieur Léopold Larouche, de nommer madame Jocelyne Wheelhouse à titre de représentant de la communauté de La Motte au Conseil d'établissement des écoles de Saint-Mathieu et de La Motte.

ADOPTÉE

12-12-126

DEMANDE DE COMMANDITE – ÉLÈVE DE L'ÉCOLE TÉTREAULT

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, d'autoriser une commandite de cinquante dollars (50 \$) aux élèves de l'école Tétreault pour l'organisation de leur pièce de théâtre « La boutique aux jouets ».

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Monsieur André Ouellet demande pourquoi ils doivent faire parvenir une lettre à la municipalité afin que l'entretien du chemin soit fait.

Monsieur René Martineau, maire lui explique que les travaux d'entretien qui ont été faits sur le chemin du lac La Motte étaient prévus, mais que les conditions climatiques, le gel et le dégel ainsi que les travaux estivaux tardifs à l'automne ont retardé l'entretien régulier. Que l'entretien n'a pas été fait parce que la Municipalité a reçu une lettre des gens du secteur.

Il leur explique également les contraintes qui ont été vécues ce matin pour le déneigement.

Monsieur Louis Ouellet demande quels sont les critères de déneigement?

Monsieur René Martineau, Maire l'informe que le déneigement se fait en fonction de la direction et de la force des vents, de la quantité de neige reçue et que le circuit est fait en fonction de ne jamais passer deux fois au même endroit.

Monsieur René Martineau, maire leur donne des explications concernant les travaux de drainage qui ont été effectués sur le chemin du lac La Motte; les travaux à venir en 2013 et la problématique avec deux poteaux électriques supportant la fibre optique.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

12-12-128

CONTRIBUTION ANNUELLE – CROIX-ROUGE CANADIENNE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse, d'autoriser la contribution annuelle de la Croix-Rouge canadienne pour une somme de cent cinquante dollars (150 \$).

ADOPTÉE

12-12-129

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'informer la Fabrique St-Luc que la municipalité de La Motte fera l'entretien de la pelouse du cimetière jusqu'à ce qu'une des deux parties ne désire mettre fin à l'entente et que si d'autres besoins ponctuels sont nécessaire de faire une demande au Conseil municipal pour qu'elle soit analysée.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE À LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire nous informe que lors de la rencontre du 31 octobre dernier le budget parti I et II a été adopté, que certain montant ont été reporté en 2014. Qu'il a été réélu au poste de représentant de la zone St-Mathieu, Ste-Gertrude, Preissac et La Motte sur le conseil d'administration et finalement qu'il a également été réélu à titre de préfet suppléant.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu, verbal, des activités de l'agente de développement et de promotion communautaire depuis son entrée en poste jusqu'au 10 décembre 2012.

Madame Jocelyne Lefebvre arrive il est 20 h 12.

PROTECTION INCENDIE

12-12-130

DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE BORNE SÈCHE

ATTENDU QUE la firme Dessau a été mandatée, par la résolution 10-09-113 en date du 13 septembre 2010, pour effectuer une expertise afin d'étudier la faisabilité pour procéder à l'installation d'un point d'eau aux deux extrémités de la municipalité de La Motte;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une étude de faisabilité datée du 13 décembre 2010;

ATTENDU QUE l'étude démontre qu'un seul des deux cours d'eau répond aux exigences techniques, soit : le site BO-10-03, sur le chemin du lac La Motte;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé Dessau à présenter une demande de C.A. auprès du MDDEP pour l'aménagement d'une borne sèche sur le chemin du lac La Motte par la résolution 11-04-044 en date du 11 avril 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu un certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une borne sèche dans le littoral et la rive du cours d'eau Ruisseau double – La Motte, en date du 12 juillet 2012;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte n'a pu procéder à l'installation de la borne sèche à l'automne 2012;

ATTENDU QUE l'autorisation est valide jusqu'au 12 juillet 2013;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte ne peut effectuer aucun travail dans l'habitat du poisson entre le 15 avril et le 15 juin;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, de faire une demande auprès de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un délai supplémentaire pour faire l'aménagement d'une borne sèche sur notre territoire.

ADOPTÉE

VOIRIE**DÉPÔT – LETTRE DE CITOYENS CONCERNANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Le conseil prend acte du dépôt d'une lettre de citoyens concernant l'entretien estival des chemins municipaux.

INFORMATION AVEC DÉCISION

12-12-127

RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la bibliothèque de La Motte ne répond pas aux normes du CRSBP;

ATTENDU QUE malgré cette situation la bibliothèque de La Motte n'est pas en péril;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy, de :

- Demander à la Commission Scolaire Harricana s'il y aurait un local à l'intérieur de l'École Tétreault de disponible afin de répondre aux normes du CRSBP.
- De demander au CRSBP si nous pouvons obtenir l'aide d'un spécialiste en aménagement, dans le but de réaménager les locaux actuels ayant pour but de maximiser l'espace actuellement disponibles.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

12-12-131

ATELIERS DE STIMULATION PARENTS-ENFANTS 0-5 ANS

ATTENDU QUE les Ateliers de stimulation parents-enfants 0-5 ans ont pris fin le 6 décembre dernier;

ATTENDU QUE les parents participants ont demandé le maintien de ces ateliers;

ATTENDU QUE la Municipalité considère que ces ateliers ont été une réussite;

ATTENDU QUE la Municipalité est prête à faire du recrutement auprès des jeunes familles;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, de demander à Avenir d'enfant de maintenir les Ateliers de stimulation parents-enfants 0-5 ans de La Motte pour l'année 2013 et suivante.

ADOPTÉE

FINANCES ET ADMINISTRATION**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de novembre 2012.

12-12-132

APPROBATION DES COMPTES

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que les comptes du mois de novembre 2012, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quarante-quatre mille neuf cent trente-neuf dollars et soixante-quatre sous. (44 939.64 \$)

ADOPTÉE

12-12-133

CALENDRIER DES RENCONTRES 2013 – SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CE MOTIF :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de La Motte pour 2013, ces séances se tenant le lundi et débuteront à 19 h 30 :

14 janvier	11 février
11 mars	8 avril
13 mai	10 juin
8 juillet	12 août
9 septembre	1er octobre (mardi)
11 novembre	9 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier. Conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

12-12-134

MAIRE SUPPLÉANT

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, de nommer monsieur Claude Hardy à titre de maire suppléant.

ADOPTÉE

12-12-135

DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDU POUR LE NON-PAIEMENT DES TAXES.

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé la liste des personnes endettées pour taxes municipales en date du 12 novembre 2012 :

EN CONSÉQUENCE :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche,

QUE la secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du code municipal, transmette avant le vingtième jour de janvier, au bureau de la MRC d'Abitibi, la désignation des immeubles ci-après décrits, qui devront être vendus pour non-paiement des taxes :

Nom et Adresse	# Matricule	Lot	Rang et canton	Taxes	Intérêt et pénalité
Ferme C.P. et Fils 102, Côte du Mille La Motte, Québec JOY 1T0	0152-44-9085	7,8 et 9P	Rang 02, Canton : La Motte	Foncières : 2012 : 271.80 \$ Services 2012 : 24.00 \$	37.56 \$
Ferme C.P. et Fils 102, Côte du Mille La Motte, Québec JOY 1T0	0255-10-3550	10P, 11P 9P 10P 11P 12	Rang 03 Canton : La Motte Rang : 04 Canton : La Motte	Foncières : 2012 : 940.50 \$ Services : 2012 : 260.00\$	119.26 \$
Nicolas Gagnon 666, Lac La Motte La Motte, Québec JOY 1T0	1166-42-8060	46P	Rang : 10 Canton : La Motte	Foncière : 2011 : 4.76 \$ 2012 : 1368.00\$ Services : 2012 : 260.00 \$	165.46 \$
Benoit Lambert 150, ch. du Portage La Motte, Québec JOY 1T0	0349-17-2585	15	Rang : 10 Canton : Malartic	Foncière : 2012 : 752.40\$ Services : 2012 : 260.00 \$	99.25 \$
Martine Lemay 46, ch. Portage La Motte, Québec JOY 1T0	0047-59-1080	4	Rang : 09 Canton : Malartic	Foncière : 2011 : 311.52 \$ 2012 : 318.60\$ Services : 2011 : 260.00 \$ 2012 : 282.00 \$	201.82 \$

ADOPTÉE

12-12-136

POLITIQUE SALARIALE 2013

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, d'adopter la politique salariale avec une augmentation des salaires de base de 2% au coût de la vie et de 1% général pour un total de 3% tel que proposé pour l'année 2013 et que son entrée en vigueur soit le 1^{er} janvier 2013.

ADOPTÉE

12-12-137

CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, d'autoriser monsieur René Martineau, Maire, à signer le contrat de travail de la directrice générale pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2014.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

12-12-138

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, d'AJOURNER LA SÉANCE au 20 décembre 2012 à 19h00.

Il est 22h10.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

12-12-126

12-12-128

12-12-132

Signé ce dix-septième jour de décembre
de l'an deux mille douze